

Pourquoi nos entreprises doivent faire des dons aux associations locales

Donner c'est aussi recevoir. En 2019, une nouvelle disposition vous permet, à vous entrepreneurs, de faire davantage de dons aux associations locales et de **bénéficier d'une réduction fiscale plus importante**. Par exemple, pour toutes les entreprises de moins de 2 M€ de chiffre d'affaires, le plafond de dons défiscalisés est désormais fixé à 10.000 €.

Opter pour un don à une association locale vous procure trois avantages :

- 1 avantage fiscal lié à 60% du montant du don dans le plafond de 5/1000 du chiffre d'affaires annuel
- 1 bénéfice humain en intégrant le don dans votre projet d'entreprise auprès de vos collaborateurs afin de développer une culture d'entreprise
- 1 avantage commercial puisqu'une action de mécénat à une association peut faire partie de la stratégie de communication de votre entreprise et avoir un impact sur son rayonnement.

Soutenez Animaux-Secours Le Refuge de L'Espoir !

- Soutenir Animaux Secours Le Refuge de l'Espoir c'est nous aider à pérenniser une **association très ancrée localement depuis 1964**, qui œuvre grâce à l'implication de ses salariés, bénévoles et nombreux jeunes stagiaires des écoles du département.
- C'est aussi soutenir une association dynamique, ouverte sur l'extérieur, qui accueille le public tous les après-midi, chaque jour de l'année et une association qui est actrice de son territoire en s'ouvrant à



de nombreux établissements spécialisés. Le Refuge accompagne ainsi des adultes ou des enfants en situation de handicap avec leurs référents.

Basée à Arthaz-Pont-Notre-Dame, Animaux-Secours

Le Refuge de l'Espoir a, plus que jamais, besoin de vos dons pour continuer d'être le service de la protection animale de référence dans tout le Département. Car nous restons une association à but non lucratif, non subventionnée et **totale**ment indépendante dans son mode de fonctionnement, au niveau de sa gestion et de ses ressources avec chaque année l'audit des comptes de l'association par un commissaire aux comptes pour certifier les comptes et son bilan.



Le Refuge de l'Espoir, bien plus qu'un refuge au service de la protection animale



animaux-secours

Association reconnue d'Utilité Publique

284, route de la Basse Arve - 74380 Arthaz
Tél. (33) 04 50 36 02 80 - Fax. (33) 04 50 36 04 76
info@animaux-secours.fr
www.animaux-secours.fr

Votre soutien est indispensable !

POUR LES SOINS
ET L'AFFECTION
DONT ILS ONT BESOIN...